

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 073-200068997-20240926-2024 09 26 D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024 Publication : 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Biay, Flumet, Frantenex, Giöy-sur-lière, Gréyy-sur-lière, Grignan, Hauteluce Les Salsies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-de-Millières, Pallud, Plancherlae, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-lière
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vital, Thénésal, Tournan, Tours-en-Savale, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 71 / Quorum: 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE	
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL	
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON	
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET	
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
CEVINS	Philippe	BRANCHE	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
FRONTENEX	Claude	DURAY	
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET	
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES	
GRIGNON	François	RIEU	

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI	
MERCURY	Yves	DUNAND	
MERCURY	Evelyne	MARECHAL	
MERCURY	Alain	ZOCCOLO	
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE	
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER	
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO	
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY	
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER	
TOURNON	Sandrine	BERTHET	
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET	
UGINE	Franck	LOMBARD	
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET	
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET	
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN	
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD	
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ	
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET	

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi Simon OUVRIER BUFFET comme Secrétaire de séance.





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Albandar, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennar, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frontènex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Hautelive Les Salsies

La Bâthie, La Gieltar, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthian, Notre-Dame-de-Bellerombe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-lière

Saint-Hiscias-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savole, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Mobilité – Avenant au déploiement du Plan De Mobilité Employeurs (PDME) - Framatome Rapporteur : M. le Président

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la « mobilité ». Elle assure la création et la gestion de l'ensemble des dispositifs de transports publics collectifs des personnes et des transports scolaires sur son Ressort Territorial (ex périmètre des Transports Urbains) et assure la promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Dans cette optique, Arlysère propose aux structures qui le souhaitent, d'être accompagnées pour la rédaction et la mise en œuvre de leur PDME (Plan De Mobilité Employeurs). Ce travail consiste à dresser un diagnostic de la situation puis à dresser une liste d'actions devant limiter l'autosolisme au sein de l'établissement accompagné. L'Agglomération s'appuie, pour cette mission, sur l'analyse et l'expertise de l'Agence Eco-mobilité Savoie Mont-Blanc.

Ainsi, Arlysère avait été contacté par trois entreprises du territoire, ayant décidé de s'engager collégialement dans une démarche PDME pour leurs salariés : UGITECH, FRAMATOME et TIMET.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, les partenaires actaient leur collaboration par voie de convention tripartite (chaque établissement, l'Agence Eco-mobilité Savoie Mont-Blanc et Arlysère).

Dernièrement, FRAMATOME a souhaité approfondir la réflexion engagée du fait de contraintes techniques qui vont s'imposer à l'entreprise du point de vue du foncier des parking existants. La recherche d'un report modal efficient s'avère donc crucial pour la société. De ce point de vue, l'Agence Eco-mobilité est tout à fait susceptible d'accompagner la structure afin de répondre aux objectifs précités.

Un avenant à la convention initiale est donc proposé, définissant les modalités pratiques de finalisation du projet.

Ce point a été présenté en Commission Mobilités le 18 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le partenariat précité;
- s'engage à financer le coût induit ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions afférentes auprès des organismes compétents et/ou engagés;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les documents afférents à ce dossier;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD

